

## COMPTE RENDU DU GT DU 17/03/22 : REGLES DU MOUVEMENT

Suite aux trois groupes de travail sur l'étude des LDG (Lignes Directrice de Gestion) concernant le mouvement des départements de l'Académie, il n'y a pas eu de consensus entre les différentes organisations syndicales et aussi entre les départements compte-tenu des spécificités de chacun. L'harmonisation sera donc limitée.

Le SNUDI FO a participé au premier avec une déclaration.

Ce GT va étudier les différents éléments de barème en attente et donner les éléments qui changent par rapport aux zones.

L'harmonisation 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré porte sur :

- L'annulation de bonification pour parent isolé
- Le passage à 60 vœux possibles pour tous les PE et instituteurs
- Avoir un vœu MOB obligatoire pour ceux ayant obligation de participer, sauf pour les agents devant participer suite à une mesure de carte scolaire.

Etude du document sorti à l'issu du GT du 18 janvier :

Propositions syndicats (sauf FO)	Réponse administration
Des organisations syndicales avaient demandé que l'application de la mesure carte scolaire puisse se faire au choix dans l'école pour la personne concernée.	L'administration ne retient pas par mesure de protection des personnels.
Avoir le vœu lié effectif	Non
Revoir les dispositifs REP et postes labellisés	On en rediscutera mais pas pour cette année
Prendre en compte l'inscription à Pôle Emploi	Non, c'est une demande ministérielle et plus pour le second degré
AGS : prendre l'ensemble des éléments de sa carrière	Non, uniquement l'ancienneté de fonction et rien d'autre.

Fonctionnement du nouveau procédé :

Seront désormais en lien permanent, la base de données des agents (AGAP) et le logiciel MVT1D (mouvement 1<sup>er</sup> degré). Ce qui signifie que tout changement concernant un agent sera immédiatement pris en compte par le logiciel MVT1D, ainsi que tout changement d'intitulé de poste. Avant, il y avait une photographie de l'état des agents et des postes juste avant le lancement des opérations.

Pour l'académie, les vœux de zone infra ont été transposés dans les vœux groupe. Pour le 38, cela n'a pas été possible car ne fonctionne pas techniquement. En conséquence, pour les vœux groupe, reprise intégrale des vœux de zone.

Puis, pour les collègues ayant obligation de participer, création des vœux groupes MOB. Le choix, ce qui correspond aux zones les moins demandées.

- Autour de Bourgoin
- Haut Rhône Dauphinois
- Isère Rhodanienne sud
- Isère Rhodanienne nord.

La possibilité de mettre sur chaque vœu de groupe MOB le type de poste : adjoint classe maternelle, adjoint classe élémentaire et TR, ce qui fait 12 possibilités pour les vœux MOB pour les agents.

Dans le vœu groupe, l'ordre définit par l'administration dans le logiciel est l'ordre alphabétique des communes. Cet ordre peut être modifié par les participants. Dans le vœu groupe MOB, il ne peut y avoir le type de poste ASH car 80% des participants sont des stagiaires.

Pour les bonifications demandées, les pièces à fournir sont à déposer dans l'application COLIBRI et il ne faudra pas oublier au moment de la demande dans l'application SIAM cocher le pourquoi de la demande. Sinon, invalidation de la bonification.

Les postes spécifiques comme la direction d'école non pourvus seront déqualifiés immédiatement et mis dans un Pool puis examinés par la balayette. Les participants qui l'obtiendront seront nommés à titre définitif dessus.

Le congé parental : sera réexaminé pour la note de rentrée de la DASEN. Jusqu'à présent, la perte du poste se fait au-delà de six mois. Pour l'an prochain, ce sera au bout d'un an que le poste sera perdu.

Les missions de TR pour les TRS :

Cela concerne surtout les circonscriptions de Saint Marcellin et Voiron 2 car il y a trop de support TRS. La DASEN n'a pas souhaité faire de mesures de carte sur ces postes cette année.

Les entrants dans le département :

Ils auront une adresse ac-grenoble et ils en seront informés via leur adresse professionnelle après le CTA du 28/03/22.

Après la publication des résultats, la DASEN reste sur les mêmes règles pour les recours. Le power point support de présentation des réunions sera mis en ligne sur le PIA.

Les INEATS/EXEATS : la circulaire va paraître très bientôt, l'information « tous les départements sont en tension » nous est donnée.

La note technique issue de ce GT sera envoyée aux organisations syndicales pour la remontée des observations (formulation, oubli...)

### **Calendrier :**

Ouverture du serveur le mardi 12 avril à 14h et fermeture le lundi 22 avril à 14h

Dépôt des pièces justificatives pour bonification : du 30 mars au 22 avril 14 heures

Accusé de réception : à partir du 17 mai et contestation du 18 au 31 mai.

Résultats le 9 juin dans la journée.

Trois réunions administratives pour présenter le mouvement :

- Grenoble : le 6 avril à l'amphi Stendhal – 14h à 16h
- Voiron : le 30 mars au lycée Ferdinand Buisson – 14h à 16h
- Vienne : le 13 avril au lycée Elle Fitzgerald de Saint Romain en Gal de 14h à 16h
- PES programmée et reste à la fixer

Point d'information sur les postes :

- Une trentaine de postes contractuels CoVid
- 37 postes contractuels de départ
- 50 postes de TR vacants : congés parental, disponibilité... occupés à l'année par des TR

